



Paris, le 15 mai 2014 n°51 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête 2015 de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : quinquennale

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête 2015 de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français.

L'enquête, dont la dernière édition a eu lieu en 2010, permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre territoires, à produits aussi identiques que possible. Elle s'apparente donc à une enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) telle que la pratique Eurostat pour ce qui concerne la consommation des ménages. L'enquête s'appuie autant que possible sur les relevés réalisés pour l'indice des prix à la consommation (IPC) mais le rapprochement de produits entre territoires implique un complément d'enquête terrain spécifique.

Des écarts de niveaux de prix sont calculés par grands secteurs ou par grande fonction ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts sont calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents modes de consommation entre territoires. S'agissant de la métropole, l'enquête donnera lieu, en 2015, à une comparaison Paris / province. Cette comparaison servira, entre autres, à l'estimation de coefficients spatiaux (rapport de prix : Total France / Unité urbaine de Paris) pour l'enquête PPA.

Cette enquête répond aux besoins exprimés par le Ministère de l'Outre-Mer¹, à ceux des Comptes Nationaux (eux-mêmes répondant à des règlements européens) et à l'engagement pris par l'Insee, lors de la dernière édition, de la reconduire désormais à un rythme quinquennal. Pour la mise en œuvre de l'édition 2015², deux instances internes à l'Insee ont été mises en place et se réunissent régulièrement : un comité de pilotage, composé de représentants des directions régionales et de la direction générale et chargé de fixer les principales orientations, tant en termes d'objectifs que d'organisation ; un comité de suivi de configuration similaire sous un format allégé.

¹ Accord cadre N° 2013 064NF entre la Délégation générale de l'Outre-mer et la direction générale de l'Insee 2013-2015.

² dont la réalisation a été actée par le comité de direction de l'Insee le 16 décembre 2013.

L'enquête vise à couvrir l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Elle est réalisée en métropole et dans les départements d'outre-mer (Dom).

Pour la métropole, une large part des données sera constituée à partir des relevés de prix réalisés dans le cadre de l'IPC, complétée par un appoint de l'ordre d'un peu plus de 8 000 relevés en Corse et 4 300 sur le territoire métropolitain continental pour permettre une comparaison Île-de-France /province. Pour les Dom, un peu plus 8 000 relevés seront effectués à Mayotte et près de 4 000 dans les quatre autres départements ultramarins.

L'échantillon de « séries » enquêtées est, comme pour l'IPC, établi par croisement de trois critères (géographique, type de produit et type de point de vente) pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs. Les relevés d'un peu plus de 400 familles de produits (« articles »), consommés à la fois en métropole et dans les départements d'outre-mer, seront effectués dans un groupe d'agglomérations de plus de 2 000 habitants³ auprès d'un ensemble de points de vente de tous types.

La collecte de ces prix à relever sur le terrain aura lieu au cours du mois de mars 2015 et sera assurée par le réseau des enquêteurs prix de l'Insee. S'y ajouteront les tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics⁴, majoritairement dans le cadre de l'IPC. Pour les loyers, les résultats de l'enquête sur le logement de l'Insee seront utilisés.

La publication des résultats est prévue pour le dernier trimestre 2015. Elle prendra la forme, comme en 2010, d'un quatre-pages national (*Insee Première*) et d'articles dans les revues régionales de l'Insee. Le niveau de diffusion des résultats correspondra aux grandes fonctions de consommation (partition de la consommation en 12 regroupements).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

³ douze sur le territoire métropolitain continental, quatre en Corse et une dizaine dans les Dom.

⁴ tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la Caisse nationale d'assurance maladie, les services publics locaux...